



## Communiqué

La Régionale Paris-Créteil-Versailles de l'Association des Professeurs de Philosophie de l'Enseignement Public est indignée par les conditions de correction de l'épreuve de philosophie du baccalauréat : quatre jours après l'écrit, trois mille copies étaient sans correcteurs.

Elle soutient les professeurs de philosophie des trois académies qui, dans leur grande majorité, ont refusé de prendre en charge les copies que le SIEC a voulu leur distribuer en dehors de tout cadre réglementaire. Les professeurs ont ainsi manifesté leur respect pour les candidats et rappelé le sérieux de l'examen, dans une situation où l'institution fut scandaleusement défaillante.

Au total, plus de 1500 copies n'ont pas de correcteurs à l'issue des réunions d'entente.

Cet état de fait inadmissible est le résultat prévisible d'une politique aveugle de réduction des postes d'enseignants : il y a cette année plusieurs dizaines de correcteurs en moins dans les trois académies franciliennes, alors que les candidats au baccalauréat sont plus nombreux. Cette situation ne pourra que s'aggraver avec la mise en œuvre de la réforme du Lycée qui réduit le nombre d'heures d'enseignement et du même coup amplifie la disproportion entre le nombre de correcteurs et le nombre d'élèves.

Depuis plusieurs années l'APPEP, avec les professeurs de philosophie, a régulièrement alerté le ministère sur les dangers qu'il faisait courir à l'organisation de l'examen en laissant aux professeurs un délai de correction très insuffisant. L'absence anormale de professeurs réservistes en philosophie s'explique par l'impossibilité pour le SIEC de surcharger davantage les correcteurs. Les candidats font aujourd'hui les frais de ce refus d'entendre de légitimes revendications.

En conséquence, la Régionale francilienne de l'APPEP demande à nouveau :

- le retour à des dates de baccalauréat plus réalistes, permettant un délai suffisant qui garantisse aux candidats une correction sereine et équitable ;
- un recrutement de professeurs de philosophie en nombre suffisant pour assurer l'enseignement et les corrections auxquelles tous les élèves ont droit.

Il appartient désormais au ministère de l'Éducation nationale, intégralement responsable de cette situation désastreuse, d'assurer les conditions d'une correction convenable des copies laissées à ce jour sans correcteurs, dans le respect des candidats et des professeurs.

Paris, le 21 juin 2011